

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001091-202

DATE : Le 5 août 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DOMINIQUE POULIN, J.C.S.

9356-6677 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

AVIVA INSURANCE COMPANY OF CANADA

et

EVEREST INSURANCE COMPANY OF CANADA

et

**SOVEREIGN INSURANCE (LA SOUVERAINE COMPAGNIE D'ASSURANCE
GÉNÉRALE)**

et

HDI GLOBAL SPECIALTY SE

Défenderesses

JUGEMENT
(SUSPENSION TEMPORAIRE DE L'INSTANCE)

[1] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal peut suspendre l'instance pour le temps qu'il détermine s'il lui est démontré que la demande est de nature conservatoire, que l'affaire est susceptible d'être réglée à l'amiable et que les efforts nécessaires pour préparer le dossier en vue de l'instruction seraient dès lors inutiles ou disproportionnés dans les circonstances et qu'il est en outre convaincu du sérieux des démarches (art. 156 C.p.c.);

[2] **CONSIDÉRANT** la demande de la demanderesse de suspendre l'instance dans l'attente du dénouement d'une demande d'approbation d'une transaction visant le règlement d'une action collective entreprise en Ontario dont l'audience est fixée au 13 octobre 2026;

[3] **CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par l'avocat de la demanderesse afin que les membres du groupe bénéficient de la transaction intervenue en Ontario, par laquelle ils sont visés;

[4] **CONSIDÉRANT** qu'au présent stade, l'intérêt des membres du groupe justifie la suspension de l'instance jusqu'aux développements à venir dans le cadre de la demande d'approbation de la transaction en Ontario;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **ORDONNE** la suspension temporaire de l'instance;

[6] **DEMANDE** aux avocats de la demanderesse de faire rapport au Tribunal du dénouement de l'audience du 13 octobre 2026 devant la Cour supérieure de l'Ontario aussitôt que jugement sera rendu;

[7] **LE TOUT** sans frais de justice.

DOMINIQUE POULIN, J.C.S.

Me Laurent Debrun
SPIEGEL SOHMER INC.
Avocats de la demanderesse

Me Eric Azran
Me Marjorie Bouchard
STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats des défenderesses
Aviva Insurance Company of Canada;
Sovereign Insurance (La Souveraine compagnie d'assurance générale);
HDI Global Speciality SE

Me Vincent Rochette
Me Dominique Noel
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Avocats de la défenderesse Everest Insurance Company of Canada

Sur le vu du dossier

